

|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\pvansteene\Pictures\logo cité scolaire jean moulin (courrier).png  académie  de Nancy-Metz  **Intendance**   Dossier suivi par Mme CIGNA Joséphine,  Téléphone 03 87 84 66 60  Fax 03 87 84 28 21  Courriel josephine.christmann  @ac-nancy-metz.fr  **7, rue Maurice Barrès 57608 FORBACH** | CAHIER DES CLAUSES  ADMINISTRATIVES PARTICULIERES **ARTICLE 1er - Objet de la consultation** Le présent marché a pour objet l’organisation d’un voyage à destination  de la Normandie selon les caractéristiques suivantes :  Période : du dimanche 18 au jeudi 22 avril 2021  Durée : 5 jours et 3 nuits sur place  Effectif prévu : 62 collégiens et 6 accompagnateurs  **JOUR 1 :**  **Dimanche 18 avril 2021**  Départ de Forbach  Route de nuit  **JOUR 2 : Lundi 19 avril 2021**  Matin : Petit déjeuner en restoroute  Visite D-Day Experience cinema 3D    Panier repas  Après-midi : Sainte Marie l’Eglise : Visite du musée Airborne  Installation au centre d’accueil  Dîner  **JOUR 3 : Mardi 20 avril 2021**  Matin : Petit déjeuner  Cimetière américain : Omaha Beach – Pointe du Hoc  Panier repas  Après-midi : Initiation au char à voile  Diner  Soirée dansante au centre d’accueil (si possible)  **JOUR 4 : Mercredi 21 avril 2021**  Matin : Petit déjeuner  Cabourg  Panier repas  Après-midi : Découverte d’Etretat  Dîner  **JOUR 5 : Jeudi 22 avril 2021**  Matin : Petit déjeuner  Visite du Mémorial de Caen  Panier repas  Départ pour Forbach  Dîner dans un restoroute  Arrivée au collège vers 23 heures  **SERVICES DEMANDES :**  - Le transport en autocar tourisme au départ de l’établissement scolaire.  - L’hébergement en centre d’accueil  - Les repas : du petit déjeuner à l’aller au diner du retour  **Le remboursement des sommes versées en cas d’annulation totale du voyage suite à une directive ministérielle (confinement, interdiction de voyager…)**  Chaque candidat fera ressortir le coût par élève et le coût par accompagnateur.  Chaque candidat chiffrera, en option, une assurance annulation.  ***ARTICLE 2 - Conditions de la consultation***  Le présent marché fait l’objet d’une procédure adaptée, régie par les articles  28 et 40 du code des marchés publics.  La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 30 octobre 2020. **ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché** Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés  ci-dessous :   * L’offre de prix ou devis * le présent cahier des clauses administratives particulières * la déclaration sur l’honneur * le bon de commande.  ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d’installation Sans objet. **ARTICLE 5 – Modalités d’établissement des prix** Les prix s’entendent fermes et non révisables. **ARTICLE 6 – Conditions de paiement**1 Facturation Les factures seront établies en 2 exemplaires originaux portant les  indications suivantes :   * nom et adresse du créancier * numéro et date du bon de commande * numéro du compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé sur   l’acte d’engagement   * désignation de la prestation * taux et montant de la TVA * montant total HT et TTC * date de la facturation.  2 Paiement Le paiement s’effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai  maximum de 30 jours à réception des factures.  Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montant  total du marché. **ARTICLE 7 – Critères d’attribution du marché**  * 1. Qualité de l’hébergement 30% * 2. Qualité de l’organisation des visites 30% * 3. Conditions de confort du trajet 20% * 4. Prix 20%   , le  Vu et accepté |
| C:\Users\pvansteene\Pictures\logo cité scolaire jean moulin (courrier).png  académie  de Nancy-Metz | Marianne  DECLARATION SUR L’HONNEUR  Je déclare sur l’honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du Code des  Marchés Publics :   * avoir satisfait à l’ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles   qu’elles résultent du Code des Marchés Publics ou règles d’effet équivalent pour  les candidats non établis en France ;   * ne pas faire l’objet d’une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles   d’effet équivalent pour les candidats non établis en France ;   * n’avoir pas fait l’objet au cours des cinq dernières années d’une condamnation   inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux  articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou  règles d’effet équivalent pour les candidats non établis en France.  Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate  Nom et qualité du signataire Cachet de l'entreprise | |